

Communication en Conseil des Ministres relative à l'Agenda de la République Islamique de Mauritanie pour la célébration de l'année 2010 proclamée année internationale de la biodiversité par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Dans le cadre des approches nouvelles pour la sauvegarde de la nature qui visent à concilier les impératifs de développement avec l'objectif de préservation de l'environnement, plusieurs Sommets de la Terre furent organisés pour encourager un développement durable au niveau mondial. En particulier lors du Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, les Etats ont pris l'engagement de ralentir le déclin de la biodiversité d'ici 2010 en raison de ces conséquences néfastes sur la vie, les écosystèmes et les économies.

Pour atteindre cet objectif, l'Assemblée Générale des Nations Unies, a déclaré le 20 Décembre 2006 l'année 2010, année internationale de la Biodiversité. Il s'agit là d'une initiative qui vise à sensibiliser la Communauté Internationale et l'opinion publique sur cette préoccupation mondiale en vue de prendre conscience de l'importance de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable;

1. Contexte national de la Biodiversité.

Notre pays, situé en grande partie en zone aride (plus de 70% de sa superficie), possède des ressources génétiques (marines et terrestres) précieuses pour son développement durable notamment sur les plans de la diversité biologique, de la sécurité alimentaire du pays et des apports de revenus aux populations et au budget de l'Etat. Ces ressources biologiques renouvelables appartiennent à deux grands ensembles éco-climatiques: les écosystèmes terrestres et continentaux d'une part et les écosystèmes marins et littoraux d'autre part.

Les écosystèmes terrestres et continentaux regroupent différentes variétés de la diversité biologique du milieu terrestre et celles des eaux intérieures y compris le fleuve Sénégal. Les inventaires de leur potentiel génétique montrent la richesse de sa biodiversité végétale, agricole et animale. La productivité de ces écosystèmes devient de plus en plus limitée en raison des impacts négatifs des conditions climatiques sévères et du développement d'activités non durables.

Les écosystèmes marins et littoraux, qui concentrent sur par leur façade maritime longue de 720 km les deux agglomérations urbaines de Nouakchott et de Nouadhibou, couvrent une Zone économique Exclusive de 234.000 km² réputée productive en raison de la conjugaison à son niveau de facteurs hydro climatiques favorables. Ces écosystèmes riches en ressources naturelles subissent des pressions croissantes liées au développement d'activités économiques dans différents secteurs (pêche, énergie, eau, transport, agriculture, urbanisme et tourisme. La gestion de cette entité fonctionnelle souscrit à la vision stratégique du Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM).

Cet ensemble éco systémique renferme les sites exceptionnels de Diawlig au Trarza, du Banc d'Arguin et de la Baie de l'Etoile à Dakhlet-Nouadhibou dont les rôles écologiques sont reconnus dans le maintien de la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale, sous - régionale et internationale (zones de

frayères et de nourriceries pour certains biotopes, sanctuaires d'accueil et / ou de transit pour des milliers d'oiseaux et refuges privilégiés pour certaines espèces menacées.

2. Agenda national pour 2010, année de l'AIB

Les activités retenues pour l'Agenda national comportent les activités suivantes :

1 .Mesures institutionnelles:

- 1.1** Installation par le Premier Ministre du Conseil Consultatif National du Littoral.
- 1.2** Installation par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable de la Commission d'Orientation et de Suivi (COS) de la Directive d'Aménagement du Littoral (DAL) de la Baie de l'Etoile de Nouadhibou
- 1.3** Institutionnalisation de la journée du 24 juin (date de création du Parc National du Banc d'Arguin par le décret n°76-147/PR du 24 juin 1976), journée nationale de la Biodiversité.

2. Actions nationales :

- 2.1.** Organisation d'un atelier d'information sur le rôle de la Baie de l'Etoile dans la conservation de la biodiversité à l'échelle locale, nationale et internationale.
- 2.2.** Organisation de journées de sensibilisation sur les services rendus par la biodiversité du Parc National du Banc d'Arguin.
- 2.3.** Organisation d'un atelier d'information sur la planification côtière comme outil au service du maintien de la biodiversité et de l'utilisation durable des ressources génétiques.
- 2.4.** Organisation de journées de sensibilisation sur les services rendus par la biodiversité du Parc National de Diawling.

3. Actions transnationales :

3.1. Organisation des Journées du bas delta du fleuve Sénégal placée sous le haut patronage du Président de la République, son Excellence Monsieur Mohamed OULD ABDEL AZIZ et de Son homologue sénégalais Maître Abdoulaye WADE. L'ouverture des journées sera présidée par Messieurs les Premiers Ministres des deux pays.

4. Actions sous-régionales

4.1. Organisation du Forum régional côtier et marin du Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine (PRCM). Il s'agit de sa 5^{ème} édition placée sous le sigle << La biodiversité, notre sécurité dans un monde en changement >>.

5. Participations aux manifestations internationales : réunion à Doha de la CITES en mars 2010 et réunion à Nagoya (Japon) de la CBD en octobre 2010.

2. Comité national pour 2010, année de l'AIB

Un Comité National, composé des acteurs institutionnels et non gouvernementaux concernés par la sensibilisation sur la conservation de la diversité biologique sera mis en place pour assurer la supervision et l'orientation de la mise en œuvre de l'Agenda National de l'AIB.

Le financement des activités prévues dans le cadre du présent Agenda sera recherché auprès des partenaires techniques et financiers de notre pays et des bailleurs de fonds intéressés par la conservation de la nature et le développement durable. L'Etat y apportera une contribution sur la base des financements mobilisés.

Telles sont les grandes de l'agenda national qui constitue la contribution de notre pays à la conservation de la biodiversité et à la protection de la vie sur Terre. Je demande au Conseil des Ministres l'approbation de cet agenda national en vue de la célébration de l'AIB.